



Harcèlement téléphonique

Par isa

bonsoir,
je vous explique mon problème!! mon ex me menace de porter plainte suite à des sms que je lui ai envoyé!!
je précise qu'il n'y a aucune menace ni insulte dans ces sms et que je n'en ai pas envoyé beaucoup (en tout peut être 15 ou 20 maximum sur une période d'un mois)!!
Je ne lui ai passé aucun appel, juste des sms comme décrit ci-dessus!!
Peut-il porter plainte pour cela??
Petite précision : il est brigadier dans la police
Merci de votre aide

Par jury34

Bonjour,

Non, cela est léger.

Je vous conseille surtout de couper tout contact avec lui par contre.

Je reste à votre disposition au besoin.

Cordialement

Par isa

Bonjour,

Merci pour votre réponse qui me conforte dans ce que je pensais!!!

Bien entendu, j'ai coupé tous contacts avec cette personne et ne compte pas la recontacté!!

Bonne journée et encore merci de votre réponse!!

Cordialement

Par jury34

N'hésitez pas au besoin ou à me tenir au courant.

Bien cordialement et bon week end